



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports scolaires

Question écrite n° 53144

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le coût de la réforme des rythmes scolaires pour les conseils généraux en ce qui concerne les transports. Cette réforme va en effet avoir un impact sur les dépenses des conseils généraux au regard de la mobilisation des moyens matériels et humains pour accompagner l'impact qui va en résulter sur les transports scolaires qui sont une dépense obligatoire des départements. Un certain nombre d'assemblées départementales demandent donc à bénéficier du fonds d'amorçage au même titre que les communes. Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre aux inquiétudes des conseils généraux et comment le cas échéant.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53144

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2914

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)